

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) 1907/2006

BARCLAY STANDUP 5C

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit :

BARCLAY STANDUP 5C

Dénomination chimique :

chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium (IUPAC), chlorure de 2
hydroxyéthyltriméthylammonium (IUPAC) / Chlormequat. CCC, (WSSA); Choline Chloride CC.

1.2 UTILISATION DU PRODUIT

Régulateur de croissance des plantes.

1.3 IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

- Homologué par :

Barclay Chemicals Manufacturing Ltd.

Damastown Way

Damastown Industrial Park

Mulhuddart

Dublin 15

Irlande

- Distribué par :

Phytunion

4 Avenue de la CEE

La Cour d'Hénon

86170 CISSE Tel: 05.49.54.20.54 Fax: 05.49.54.20.57

- email: pgaudin@jouffraydrillaud.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE

Phytunion Tel : 05.49.54.20.55

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets possibles sur la santé :

Nocif en cas d'ingestion.

Effets possibles sur l'environnement :

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LE(S) COMPOSANT(S)

Composant(s)	N° CAS	N° CE	Concentration ou % pondéraux (approximatif)	Symboles EU & Phrases R des composants
Chloromequat Chloride	999-81-5	---	460 g/L	Xn
Choline Chloride	67-48-1	---	320 g/L	Ik (Pas de classification requise)
Eau	---	---	Classifié	Ik (Pas de classification requise)
---	---	---	---	---
---	---	---	---	---
---	---	---	---	---
---	---	---	---	---

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Inhalation :

Déplacer la personne à l'air frais et appeler un médecin.

Contact avec la peau :

Rincer immédiatement la peau. Obtenir une assistance médicale si une irritation est observée.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement le concentré des yeux. Appeler immédiatement le médecin.

Ingestion :

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Boire de grandes quantités d'eau ou de lait. Appeler immédiatement un médecin.

Recommandations :

Demander toujours l'avis d'un médecin en cas de contamination grave.

Recommandations pour les médecins :

Pour obtenir des conseils de spécialistes, les médecins doivent contacter le Centre anti-poison le plus proche.

Antidote :

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

- Agents d'extinction appropriés: Eteindre la source de feu, de préférence avec une poudre inerte sèche, une mousse ou un pulvérisateur d'eau. Contenir l'eau utilisée pour l'extinction, en poussant le cas échéant avec du sable ou de l'eau.

- Agents d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jets d'eau.

Produits de combustion dangereux :

Il n'existe pas de dangers d'incendie et d'explosion classifiés pour ce produit.

Protection des intervenants :

En cas d'incendie, porter des vêtements protecteurs complets, des lunettes et un appareil respiratoire.

Informations supplémentaires :

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles :**

Porter, selon le besoin, des gants en caoutchouc chimiquement résistants, une combinaison de travail enduite, des bottes en PVC ou en caoutchouc et des lunettes.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir la matière déversée dans la mesure où la situation le permet. Ne pas rincer à l'eau. Veiller particulièrement à empêcher la contamination de l'eau (fossés, égouts, bassins, etc.). Informer les autorités locales si la matière déversée pénètre dans les égouts, ou l'agence de protection de l'environnement si la matière déversée pénètre dans les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes de nettoyage :

Absorber avec de la pierre ponce, de la vermiculite ou de la terre. Rassembler la matière contaminée et le sol environnant et les placer dans des contenants étiquetés couverts (acier non galvanisé ou non enduit) en vue de l'élimination.

Informations supplémentaires :

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Voir la section 7 pour les conseils d'utilisation et la section 8 pour les conseils de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 MANIPULATION**

Porter des gants de protection appropriés lors de la manipulation du concentré. Ne pas manger, boire ni fumer. Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après le travail. Ne réutiliser le contenant en aucun cas. En cas de malaise, appeler un médecin. Lui montrer l'étiquette du produit dans la mesure du possible. Éliminer tout le concentré de la peau ou des yeux par rinçage immédiat. Ne pas respirer le produit pulvérisé.

7.2 STOCKAGE

Ne pas stocker à proximité de nourriture, de boissons et d'aliments pour animaux. Ne pas stocker en dessous de la température de congélation. Stocker dans le contenant d'origine, bien fermé et dans un endroit sûr. Protéger du gel.

NOMENCLATURE ICPE : 1510 ou NC

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisateur doit lire attentivement l'étiquette et se conformer strictement aux indications relatives aux données toxicologiques et en accord avec les bonnes pratiques agricoles.

8.1 VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Pas d'information.

8.2 CONTROLE DE L'EXPOSITION

8.2.1 CONTROLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

a. Protection respiratoire :

Un appareils respiratoire peut être utilisé uniquement dans des circonstances exceptionnelles ou s'il est recommandé d'en porter un.

b. Protection des mains et de la peau :

Gants chimiquement résistants.

Combinaison de travail protectrice. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

c. Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité bien adaptées.

8.2.2 MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Porter des gants de protection appropriés lors de la manipulation du concentré ou de surfaces contaminées.

Stocker dans le contenant d'origine, bien fermé et dans un endroit sûr.

Ne pas contaminer les eaux de surface ou les fossés avec des produits chimiques ou des contenants vides.

8.2.3 MESURES D'HYGIENE

Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'emploi.

Ne pas stocker à proximité de nourriture, de boissons et d'aliments pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS GENERALES	
Forme	Liquide
Couleur/Gamme de couleur	Transparent
Odeur	De type amine/poisson
9.2 INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A LA SANTE, A LA SECURITE, ET A L'ENVIRONNEMENT	
pH	7
Point/Intervalle d'ébullition	Pas d'information
Point éclair	Ne s'applique pas
Température d'inflammabilité	Non inflammable Auto-inflammabilité: Pas d'information
Propriétés explosives	Faibles
Propriété d'oxydation	Pas d'information
Pression de vapeur	< 0,01 mPa à 20 C (Chlormequat)
Densité	1,125 g/cm ³
Solubilité	Hydrosoluble. Chlormequat est soluble soluble dans l'eau à >1kg/kg (20 C).
Coefficient de partage n-octanol/eau	---
Viscosité	---
Densité de vapeur	---
Taux d'évaporation	---
9.3 AUTRES INFORMATIONS	

Point/Intervalle de fusion	Ne s'applique pas
Point de gel	---
Taille moyenne des particules	---
Granulométrie	---
Indice de suspension	---
Température de décomposition	---
Poids spécifiques (H ₂ O = 1)	---
Tension de surface	---

Cette fiche de données sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE CHIMIQUE

Le produit est stable au stockage et lorsqu'il est employé selon les instructions.

10.2 MATIERES A EVITER/REACTIVITE

Eviter les oxydants forts.

10.3 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Les produits de décomposition dangereux sont le monoxyde de carbone et les gaz NOx.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

- **Toxicité aiguë:** DL50 chez le rat: 810 mg/kg.
- **Irritation:**
Non irritant pour la peau.
Non irritant pour les yeux.
Nocif par ingestion.
- **Sensibilisation:** Pas d'information.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

- **Mobilité:** Faible à moyenne.
- **Dégradabilité:** Rapidement par activité microbienne.
- **Accumulation:** DT50 dans le sol = 32 jours à 10 C.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit et déchets :

Enterrer dans un site de décharge agréé, ou par le biais d'une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Conteneur :

Eliminer les contenants rincés à trois reprises par le biais des autorités locales ou d'une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation, et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Information générale :

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres

Voies terrestres (ADR/RID) :

- UN 1760
- Matières liquides, corrosives, non inflammables (Chlorure de Chlorméquat), Classe 8 (6.1), PG 111.

Voie maritime (ADNR/IMO/IMDG_EU) :

- UN 1760
- Matières liquides, corrosives, non inflammables (Chlorure de Chlorméquat), Classe 8 (6.1), PG 111.

Voie aérienne (IATA/ICAO) :

- UN 1760
- N/A.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage selon la Directive de l'UE sur les préparations dangereuses 1999/45/CE :

Symboles :

Xn - Nocif

Phrase(s) R :

R22 - Nocif en cas d'ingestion

Phrases(s) S :

S2 - Conserver hors de portée des enfants.

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

Règlementation France :

16. AUTRES DONNEES

Protection des travailleurs :

Protection de l'environnement :

Texte intégral des symboles EU & phrases R mentionnées dans la section 3 :

- Mise à jour 0: Date de mise à jour: 27/11/08.
- Mise à jour 1: Date de mise à jour: 22/04/09 - R et expressions S actualisées dans les section 2, 3 et 15.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés :

FBC (Facteur de Bioconcentration); DBO (Demande Biochimique en Oxygène); DCO (Demande Chimique en Oxygène); CE50 (Concentration d'effet 50%); DE50 (Dose d'Effet 50%); I.M. (Intramusculaire); I.P. (Intrapéritonéal); I.V. (Intraveineux); Koc (Coefficient d'adsorption au sol); CL50 (Concentration Létale 50%); DL50 (Dose Létale 50%); DLmin (Dose Létale min.); LEI (Limite d'Exposition Inférieure); CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable); DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable); CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable); DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable); LEM (Limite d'Exposition Maximale); DMT (Dose Maximale Tolérée); CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé); DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé); CSEO (Concentration Sans Effet Observable); DSEO (Dose Sans Effet Observable); LEP (Limite d'Exposition Professionnelle); LE (Limite d'Exposition); PII (Index d'Irritation Primaire); Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau); S.C.(Sous Cutané); LECT (Limite d'Exposition à court terme); TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond); TLV-TWA (Limite d'Exposition – Moyenne rectifiée par rapport au temps) LES (Limite Supérieure d'Explosion).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

